

? POURQUOI UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL ?

Le travail de diagnostic territorial est primordial pour mettre en place un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Il permet d'avoir une connaissance fine de l'existant et du contexte local vis-à-vis du climat. Ce diagnostic sert de base pour ensuite définir des objectifs à la fois ambitieux et atteignable à moyen et long terme.

Ce diagnostic comprend :

- Un état des lieux complet de la **situation énergétique** : consommations, énergies renouvelables
- L'estimation des **émissions de gaz à effet de serre (GES)**
- L'estimation des **émissions de polluants atmosphériques**
- L'estimation de la **séquestration de CO2**
- L'analyse de la **vulnérabilité du territoire au changement climatique**



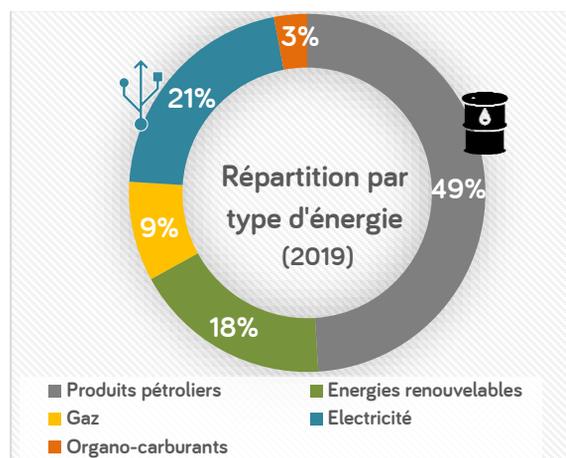
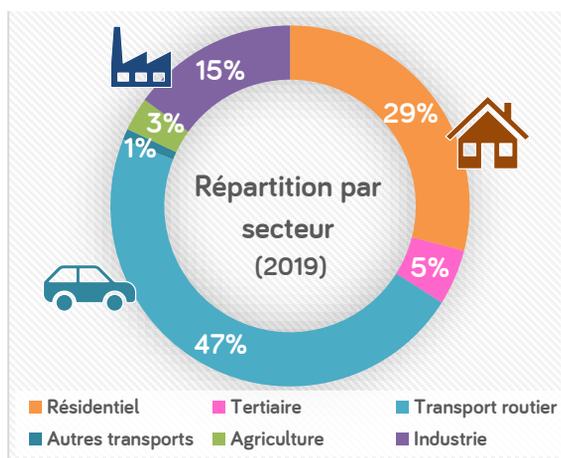
Le diagnostic climat-air-énergie s'appuie sur des données. Celles-ci sont accessibles à l'échelle du territoire via de nombreux acteurs mobilisables : l'ORCAE (observatoire régional climat air énergie) permet notamment d'avoir accès à un profil détaillé à l'échelle de la CCEDA sur la grande majorité des données nécessaires à l'élaboration du diagnostic.

Le diagnostic du PCAET a été réalisé grâce à un appui de l'Aduhme (agence locale de l'énergie et du climat) qui est un partenaire privilégié des collectivités du Puy-de-Dôme sur les thématiques de transition écologique et énergétique. La partie vulnérabilité du territoire a été réalisée via un accompagnement du cabinet d'études Vizea.

CHIFFRES-CLES DU DIAGNOSTIC ?

Les consommations d'énergie sur le territoire

L'analyse des consommations d'énergie sur le territoire porte plus précisément sur l'ensemble des consommations liées aux principaux secteurs (résidentiel ; tertiaire, industrie, déchets, agriculture, transports).



La **consommation d'énergie totale** du territoire pour l'année 2019 est de près de 500 GWh. Cela correspond à la consommation nécessaire pour effectuer 900 000 allers-retours Lezoux-Paris en voiture, soit près de 1 aller-retour/habitant par semaine. Ce sont les **énergies fossiles** (produits pétroliers, gaz) qui sont majoritairement présents dans la consommation totale (près de 60%). Les énergies renouvelables couvrent moins d'1/5 des consommations.

Concernant les secteurs prédominants, on retrouve le **transport** avec près de la moitié de l'énergie consommée, suivie par le **résidentiel** puis l'**industrie**.



Les émissions des Gaz à effet de serre (GES)

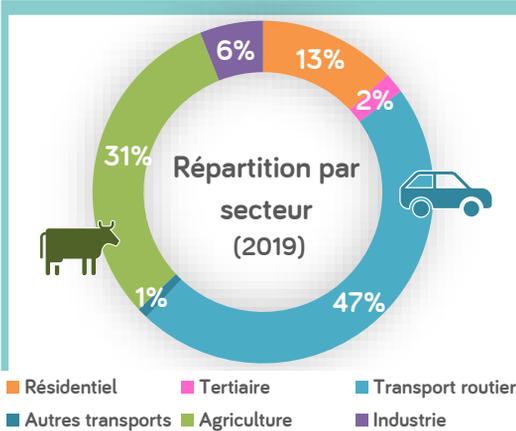
Le territoire de la CCEDA a émis **124 kilotonnes eq CO₂** en 2019.

Cela correspond à environ **6,5 tonnes eqCO₂** par habitant.

Les émissions proviennent pour la moitié du secteur des **transports** et sont liées à la combustion des énergies fossiles utilisées en majorité dans ce secteur (pétrole).

Le second émetteur (près d'1/3 des émissions de GES) sur le territoire est **l'agriculture**.

Ces émissions sont majoritairement dues à la transformation des produits azotés (émissions de protoxyde d'azote N₂O) utilisés en culture (engrais, résidus) et à la fermentation des ruminants qui produit du méthane (CH₄).



QUELQUES DÉFINITIONS

Les gaz à effet de serre sont à l'origine des gaz naturellement présents dans l'atmosphère. En absorbant une partie de la chaleur, ils garantissent des conditions favorables à la vie sur la planète. Cela constitue un **effet de serre** naturel.

Malheureusement, les **activités humaines** génèrent des quantités très importantes de certains gaz qui amplifient cet effet de serre naturel, provoquant des perturbations et **dérèglements climatiques** sans précédents.

Un gaz à effet de serre est défini par son pouvoir de réchauffement, c'est-à-dire sa capacité à garder la chaleur dans l'atmosphère pendant une durée déterminée. Les trois principaux gaz à effet de serre sont les suivants :

- **Le dioxyde de carbone (CO₂)** est le gaz principal produit par les activités humaines (notamment via la combustion d'énergies fossiles), il sert ainsi de référence pour mesurer la quantité totale de GES émis. Afin de pouvoir comparer les gaz entre eux, on convertit le potentiel de réchauffement de chaque gaz en **équivalent CO₂**.

- **Le méthane (CH₄)** : les émissions sont pour moitié issues des activités humaines (majoritairement l'agriculture). Les émissions sont plus faibles que le CO₂, mais son pouvoir de réchauffement est 25 fois supérieur.

- **Le protoxyde d'Azote (N₂O)** : ce gaz est produit en moindre quantité que les deux précédents. Il est issu principalement de l'utilisation d'engrais azotés en agriculture, mais aussi de l'industrie et de la combustion d'énergies fossiles. Son pouvoir de réchauffement est 298 fois supérieur à celui du CO₂.

Les polluants atmosphériques

La qualité de l'air est un enjeu majoritaire et peut avoir des impacts importants sur la **santé humaine** et **l'environnement**. Celle-ci peut être modifiée par des polluants tels que : les oxydes d'azote (NO_x), les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), le dioxyde de soufre (SO₂), l'ammoniac (NH₃) et les particules en suspensions (PM10, PM2.5).

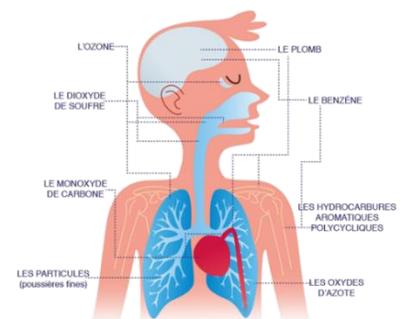
Ces polluants proviennent des activités industrielles, résidentielles (chauffage), transports, agriculture (engrais) mais peuvent également être naturelles (plantes, fermentations, érosion). Ils peuvent entraîner de nombreuses problématiques au niveau sanitaire : irritations, troubles respiratoires, cancers, affections... et naturel : réchauffement climatique, eutrophisation des milieux...

Le territoire de la CCEDA présente globalement une **bonne qualité de l'air** au regard de la réglementation et des valeurs sanitaires.

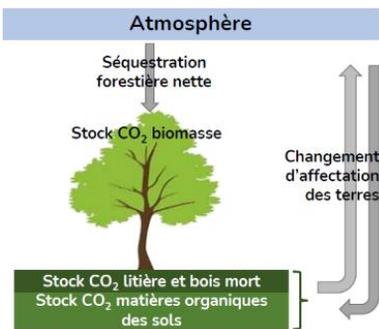
Au regard **des émissions** de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, 4 secteurs sont concernés :

- L'agriculture en raison des émissions de GES, de particules fines PM10 mais aussi de l'ammoniac (NH₃)
- L'industrie avec les émissions de Composés Organiques Volatils (COVNM),
- Le résidentiel en lien avec les émissions de particules (PM10 et PM2,5) et de dioxyde de soufre (SO₂), dues en grande majorité à l'utilisation de moyens de chauffage au bois peu performants (foyers ouverts, poêle vétuste...)
- Le transport routier du fait des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) dues à l'échappement des véhicules particuliers, des poids lourds et des véhicules utilitaires légers, et de particules fines PM2,5

APPAREIL RESPIRATOIRE :
designe l'ensemble des organes qui permettent la respiration, c'est-à-dire les échanges gazeux entre l'organisme et l'air de son environnement



La séquestration carbone



La séquestration carbone correspond au captage et au stockage du CO₂ dans les écosystèmes et dans les produits du bois. Elle se fait par la biomasse, aussi bien dans la partie souterraine (sol) que dans la partie aérienne (appareils végétatifs des plantes). Elle se fait aussi dans l'océan.

Elle est également dépendante de l'évolution de l'utilisation du sol. C'est pourquoi il faut estimer le stock de carbone dans le sol et la biomasse, et par type de terrain (forêts, sols imperméabilisés...)

Les aspects estimés sont donc :

- Le **stock de carbone** dans les cultures, prairies, forêts, vignobles et vergers ;
- Les **flux annuels d'absorption** de carbone par les prairies et les forêts ;
- Les **flux annuels d'absorption et d'émission** suite aux changements d'usage des sols.

NOTA : pour des raisons de lisibilité, la taille des flèches n'est pas proportionnelle aux flux réels

Le stock total de carbone dans les sols est de 5000 kilotonnes eqCO₂

Le territoire séquestre annuellement 55 kilotonnes eqCO₂ par an soit 45% des émissions de GES

Les énergies renouvelables (EnR), qu'est-ce que c'est ?

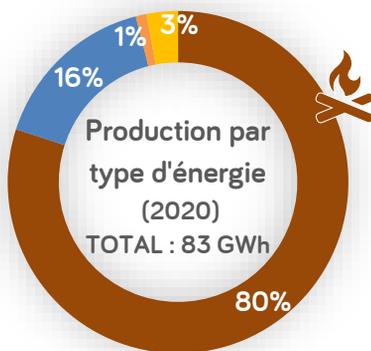


Les énergies renouvelables proviennent de sources d'énergie dont le **renouvellement naturel** est suffisamment rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain. Elles sont alimentées par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, l'eau... Elles engendrent peu de déchets et d'émissions polluantes. Les principales sources sont : l'énergie éolienne, l'énergie **solaire** (photovoltaïque et thermique), la **biomasse** (chaleur), la **géothermie** ou encore l'énergie hydraulique. Les EnR constituent une des réponses aux enjeux du changement climatique ; elles permettent de répondre à nos besoins en énergie pour le chauffage, les déplacements, la production... tout en évitant des émissions de CO₂ conséquentes, actuellement majoritairement liées à l'utilisation d'énergies fossiles.

Mais attention ! Les EnR ne sont qu'une des réponses aux enjeux de réduction des émissions de GES.

*La **SOBRIÉTÉ** et l'**EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE** sont des solutions prioritaires pour réduire nos besoins et nos consommations d'énergie au quotidien (consommer moins et mieux).*

La production d'EnR sur le territoire

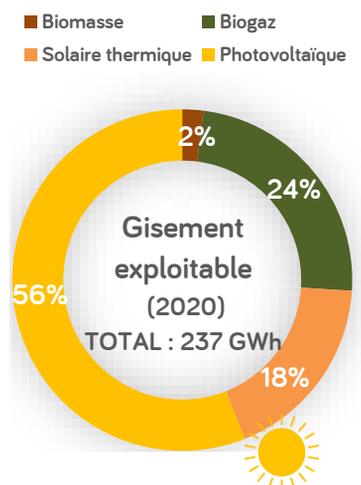


■ Biomasse ■ Aéro/géothermie
■ Solaire thermique ■ Photovoltaïque

La principale source d'EnR du territoire est la **biomasse** (principalement le bois énergie : 66 GWh). A noter que la donnée comprend également le bois importé pour utilisation (chauffage). Si l'on compte uniquement le bois produit sur le territoire, de 14 GWh, la production est semblable à celle des **pompes à chaleur** (aéro/géothermie).

Malgré le gisement important d'énergie **solaire photovoltaïque** : plus de 130 GWh/an (uniquement en toiture), la production est assez faible sur le territoire. On note cependant une augmentation rapide depuis les dernières années.

Le potentiel de **méthanisation** est également assez conséquent, et permettrait une production intéressante de biogaz (57 GWh/an) via les déchets organiques (agricoles, alimentaires).





POURQUOI UN VOLET VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Les milieux de vie et la viabilité de nombreuses activités économiques telles que l'agriculture sont définis par le climat. Or, le **changement climatique est déjà mesurable** sur le territoire français. Selon le 6^{ème} rapport du GIEC (Groupement intergouvernemental sur l'évolution du Climat) paru en août 2021, **nombre de ses impacts sont déjà irréversibles**, quelles que soient les actions d'atténuation actuelles ou futures. Ce rapport confirme la responsabilité incontestable des activités humaines dans ce changement climatique.

En parallèle de l'action urgente et indispensable d'atténuation du changement climatique, afin de réduire l'intensité de ses impacts, il convient de l'anticiper et de prévoir, d'ores et déjà, des mesures d'adaptation. Pour ce faire, il est nécessaire d'identifier la vulnérabilité du territoire aux différents impacts du changement climatique.

COMMENT ANALYSE-T-ON LA VULNÉRABILITÉ D'UN TERRITOIRE ?

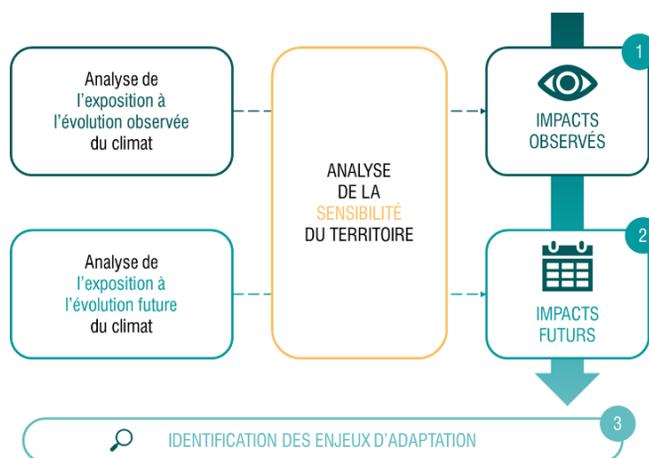


SENSIBILITÉ IMPACT EXPOSITION

Il s'agit d'établir un **profil climatique du territoire**. On analyse les événements et phénomènes qui se sont déjà produits sur le territoire et leurs évolutions. Le changement climatique va-t-il augmenter leur fréquence ? Leur intensité ? Il s'agit ensuite d'identifier à quel point la population et les activités du territoire y sont exposées et donc vulnérables pour enfin déterminer les enjeux du territoire. Des premières pistes d'actions sont alors proposées afin de tendre vers une adaptation du territoire à ces phénomènes réduisant la vulnérabilité de la population et des activités.

La vulnérabilité d'un territoire a 3 composantes principales :

- 1) **La vulnérabilité physique** : vulnérabilité aux phénomènes climatiques
- 2) **La vulnérabilité sanitaire et sociale** : effets directs sur la santé et impact social du changement climatique sur les populations vulnérables
- 3) **La vulnérabilité économique** : coûts engendrés par l'inaction reliés d'une part à l'augmentation du prix des énergies fossiles et à son impact pour le territoire et les ménages, et d'autre part aux coûts relatifs aux dégâts engendrés par les aléas climatiques (catastrophes naturelles...)



QUELQUES DÉFINITIONS

VULNÉRABILITÉ : degré par lequel un système risque d'être affecté négativement par les effets des changements climatiques et la raréfaction des ressources énergétiques sans pouvoir y faire face. Le niveau de vulnérabilité (ou de risque) s'évalue en combinant l'exposition et la sensibilité du territoire.

EXPOSITION : nature et degré auxquels un système est exposé à des variations climatiques significatives sur une certaine durée.

SENSIBILITÉ : propension d'un élément (organisation, milieu...) à être affecté, favorablement ou défavorablement par la manifestation d'un aléa.

Les enjeux liés au risque inondation

Les inondations sont le résultat de **débordements** lents ou rapides d'un cours d'eau, de ruissellements et débordements de réseaux ou bien de **remontées de nappes**. A ces inondations peuvent également s'ajouter des **coulées de boues**. Si les précipitations ne présentent aucune évolution marquée depuis 1960, le changement climatique induit d'ores et déjà une variabilité interannuelle très élevée. Plusieurs inondations avec coulées de boues ont eu lieu sur le territoire, en raison **d'épisodes pluvieux intenses** entraînant ruissellement et remontées rapides de cours d'eau.

Le territoire est actuellement soumis au risque inondation, notamment au titre du Plan de prévention des risques inondation de l'Allier des plaines (Vinzelles, Crevant-Laveine, Culhat et Joze). Ces événements exposent infrastructures, logements, routes ou encore terres agricoles, nombreuses sur le territoire, à d'importants dégâts.



Les enjeux liés aux mouvements de terrain



Les mouvements de terrain sur le territoire de la CCEDA sont majoritairement liés à un phénomène de **retrait-gonflement des argiles**. Ce risque est présent sur l'ensemble du territoire. L'aléa est globalement faible, mais peut être ponctuellement fort et devient **moyen voire fort** sur la moitié sud du territoire.

Le retrait-gonflement des argiles se produit lorsque les sols argileux se déforment à la suite de variations **d'humidité**. Ainsi, l'augmentation de la fréquence des **sécheresses** et des **épisodes pluvieux intenses** est propice à l'augmentation de ce type de mouvements de terrain, dont les dégâts peuvent être rapidement visibles sur les constructions du territoire.

Les enjeux liés à l'élévation de température

L'élévation des températures est déjà observée sur le territoire de la CCEDA. Le nombre annuel de journées chaudes a augmenté depuis 1959. Par ailleurs, le territoire subit des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes. 40% des logements de la CCEDA ont été construits avant 1970, et sont ainsi de potentielles passoires thermiques. L'**inconfort thermique**, tant en été qu'en hiver, peut être très important pour les habitants, impactant négativement leur santé. Il est important à noter qu'1/3 des habitants a plus de 60 ans et représente un public vulnérable.

De plus, les vagues de chaleur impactent également les **activités économiques**. Les bâtiments des activités économiques étant majoritairement très mal isolés, les employés, ouvriers et artisans subissent un vrai inconfort thermique. L'**agriculture** est également négativement impactée, par un échaudage des céréales, un inconfort du bétail, etc. Couplée à une augmentation de l'humidité, cette hausse de températures est également favorable à l'apparition de maladies pour les cultures.

Il y a donc un fort **enjeu de rénovation énergétique**, tant pour les bâtiments résidentiels que tertiaires et primaires.





Les enjeux liés à la ressource en eau

La ressource en eau potable de la CCEDA repose sur les aires de captage en gestion par les syndicats intercommunaux du territoire. La qualité de l'eau est variable selon les puits de captage. Quant à la qualité, elle sera assurée par des investissements lourds dans les années à venir. L'augmentation des épisodes climatiques intenses, la modification du régime des précipitations **peuvent cependant entraîner des manques d'eau ou des dégradations de la qualité**, impactant aussi bien les habitants que les activités économiques du territoire.



Les enjeux liés à la santé



Outre l'inconfort thermique, le changement climatique entraîne **une modification des aires de répartition de certaines espèces** telles que le moustique tigre. Ce dernier, capable de transmettre des maladies voit son aire de répartition s'élargir continuellement en France.

De plus, le changement climatique impacte la **durée et le calendrier des saisons polliniques** aussi bien que la **quantité de pollens libérés**. Les concentrations en pollen d'ambrosie, auquel le territoire est exposé, pourraient quadrupler d'ici 2050. Plus encore, le risque d'allergies aux pollen et d'asthme est augmenté dans des situations d'exposition à un air pollué.

Les enjeux liés à l'économie



Les activités économiques du territoire sont vulnérables au risque inondation, aux vagues de chaleur, aux mouvements de terrain mais également par rapport à leur approvisionnement. Les infrastructures industrielles, les parcelles agricoles et même les routes pourraient subir des dommages importants. Les aléas climatiques risquent donc de mettre à mal la production et les rendements mais aussi l'acheminement de matières premières et de produits finis.

Or, ces changements globaux auxquels nous faisons face actuellement s'accompagnent d'une **hausse de prix des énergies** notamment fossiles. **Ces hausses de prix viendront donc nécessairement impacter négativement les activités économiques, mais également la plupart des ménages** de la CCEDA, dont les revenus ne permettront pas d'absorber cette hausse des prix. La **dépendance aux ressources extérieures** au territoire est également un facteur élevé de vulnérabilité pour les activités économiques en cas de crise agricole majeure.

De même, **les catastrophes naturelles** (inondations, mouvements de terrain, sécheresses, etc.) **ont un coût** et les pertes associées pourraient augmenter d'ici 2050.

Les enjeux liés à la nature

Les milieux naturels représentent une grande partie du territoire, qui comprend des milieux humides (7 cours d'eau) et des zones protégées (ZNIEFF I et II, Natura 2000, Espaces naturels sensibles). Les habitats naturels et la biodiversité associée pourraient subir des dégâts importants en cas de changement climatique.

Or, **ces milieux peuvent rendre de nombreux services écosystémiques** tels que des îlots de fraîcheur, l'infiltration des eaux et donc la diminution du risque inondation, la filtration d'eaux polluées, etc... De plus, des milieux naturels fonctionnels avec les différentes chaînes alimentaires constituent aussi une clé pour éviter le développement de parasites ou nuisibles. Il existe donc **un enjeu majeur de préservation de ces milieux naturels sur le territoire**.





DES PROJETS EN ACTION SUR LE TERRITOIRE !

Ces actions sont déjà menées sur le territoire en lien avec la réduction de la vulnérabilité au changement climatique. Qu'il s'agisse de projets dont la CCEDA est partenaire ou directement portés, il est important de valoriser les démarches en cours !



Un travail important est mené sur les milieux aquatiques. Le contrat territorial Litroux-Jauron a été élaboré entre 2020 et 2022. Des phases d'études et diagnostic ont été réalisées afin de mieux connaître l'état biologique, morphologique et quantitatif des masses d'eaux. Cette démarche est un outil de gestion ayant pour objectif l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur les bassins versants des rivières (le bassin versant du Litroux étant situé en grande partie du territoire de la CCEDA).



Dans le cadre de sa compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) ; la CCEDA et ses partenaires mènent de nombreux projets sur les cours d'eau (Dore, Allier, Litroux-Jauron) et les zones humides du territoire. De réelles actions en lien avec l'adaptation au changement climatique et la diminution de la vulnérabilité du territoire !



SENSIBILISATION A LA TVB

Le Parc naturel régional Livradois-Forez mène un travail sur les trames écologiques du territoire, notamment via un Contrat Vert et Bleu (CVB)

C'est un outil contractuel et opérationnel de la Région en faveur des continuités écologiques. Notamment en complémentarité du Contrat territorial rivière de la Dore, le CVB vise à préserver et remettre en bon état la trame verte, bleue et noire du territoire du Parc. Le programme comporte 64 fiches actions, notamment autour de la Plaine des Varennes, sur 7 communes de la CCEDA.

ET MAINTENANT ? ÉLABORATION D'UN PLAN D'ADAPTATION CONCERTÉ AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE



Pour donner suite à la définition des différents aspects de la vulnérabilité du territoire au changement climatique, le Plan Climat Air Energie Territorial de la CCEDA permettra de mobiliser les démarches en cours et de déclencher de nouveaux outils **d'adaptation au changement climatique du territoire**.

Le PCAET permettra de définir le chemin à suivre pour avoir un territoire résilient, adapté au changement climatique tout en participant à son atténuation. Il portera sur l'ensemble des secteurs clés du territoire : résidentiel, aménagement, consommation et production, mobilité, espaces naturels... et sera réalisé en concertation avec les acteurs du territoire. Plusieurs ateliers ont lieu au cours de la phase de stratégie puis de plan d'actions, dans l'objectif d'échanger et de débattre autour des actions à mettre en place... Et bien plus encore !



? QUELLE STRATÉGIE POUR LA CCEDA ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un programme d'actions qui vise à adapter le territoire aux enjeux du changement climatique. Il est concerté avec les acteurs locaux depuis son lancement et à chaque étape de sa réalisation.

La phase de stratégie définit des ambitions territoriales selon les grands axes stratégiques retenus dans le diagnostic. Elle traduit l'ambition du territoire pour répondre aux exigences réglementaires et aux enjeux locaux.

La communauté de communes Entre Dore et Allier suit une logique partenariale et d'intelligence collective : amorcer la transition écologique et énergétique en impliquant les acteurs locaux (élus, services techniques, partenaires, associations, etc.) dès la phase de diagnostic et pour élaborer un PCAET qui s'appuie sur des initiatives existantes ou en réflexion. La phase de stratégie a démarré, pour la CCEDA, sur une discussion sur les objectifs à fixer pour le territoire.



UNE STRATÉGIE CO-CONSTRUITE



? QUELLES ÉTAPES ?



Février à Mai 2022
DIAGNOSTIC



Juillet à octobre 2022
STRATEGIE



Novembre 2022
à mai 2023
PLAN D' ACTIONS



La stratégie, initiée en juillet 2022 avec les ateliers de co-construction, définit les objectifs climatiques et énergétiques, points de départ des actions territoriales.



Trois scénarios définis et caractérisés sur le territoire

UN SCENARIO TENDANCIEL

Ce scenario répond à la question « que se passera-t-il si aucune nouvelle dynamique n'est enclenchée ? »

UN SCENARIO « MAXIMAL »

Ce scenario s'appuie sur les potentiels identifiés lors du diagnostic et répond à la question « que se passera-t-il si l'ensemble des leviers d'actions sont activés ? »

UN SCENARIO « TERRITORIALISÉ »

Ce scenario ajuste le scenario maximal aux contraintes du territoire et répond à la question « Que se passera-t-il si les leviers adaptés au contexte territorial sont activés ? »

Les ambitions territoriales se traduisent dans ce dernier scenario.

LE SCENARIO TENDANCIEL

Si on ne fait rien...

à 2030



-4%

des consommations d'énergie



-5%

des émissions de gaz à effet de serre (GES)

à 2050



+4%



-18%

Objectifs régionaux (SRADDET)



2030 : -15%
2050 : -34%



2030 : -30%
2050 : -70%

LE SCENARIO MAXIMAL

Si on fait le maximum !

à 2030

-32%



-38%



32% d'énergies renouvelables

à 2050

-54%



-80%



63%



2030 : +54%
2050 : +100%



Trois scénarios définis et caractérisés sur le territoire

UN SCENARIO TENDANCIEL

Ce scenario répond à la question « Que se passera-t-il si aucune nouvelle dynamique n'est enclenchée ? »

UN SCENARIO « MAXIMAL »

Ce scenario s'appuie sur les potentiels identifiés lors du diagnostic et répond à la question « Que se passera-t-il si l'ensemble des leviers d'actions sont activés ? »

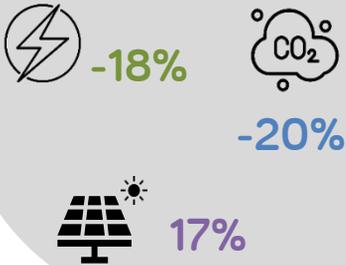
UN SCENARIO « TERRITORIALISÉ »

Ce scenario ajuste le scenario maximal aux contraintes du territoire et répond à la question « Que se passera-t-il si les leviers adaptés au contexte territorial sont activés ? »

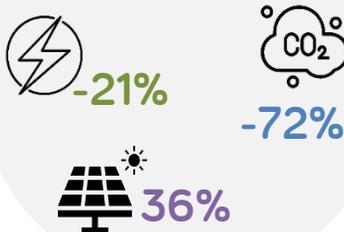
Les ambitions territoriales se traduisent dans ce dernier scenario.

LE SCÉNARIO TERRITORIALISÉ

Objectifs 2030



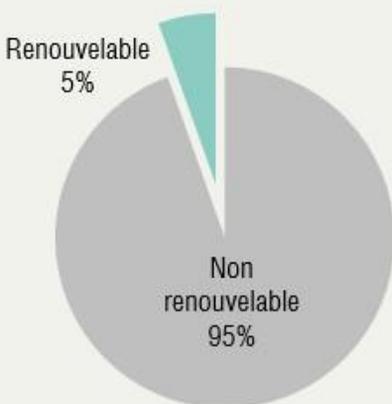
Objectifs 2050



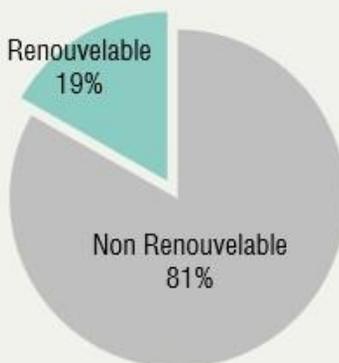
Des objectifs axés sur les ambitions régionales, mais au plus proche des contraintes et réalités du territoire.



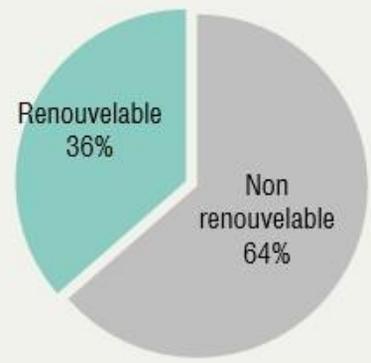
Zoom sur l'évolution de la part d'EnR dans le mix énergétique du territoire...



Part des EnR actuelle



Part des EnR à horizon 2030



Part des EnR à l'horizon 2050





COMMENT ATTEINDRE NOS AMBITIONS 2050 ?

HABITER & AMÉNAGER

OCCUPER DES BÂTIMENTS PLUS PERFORMANTS ET DES ESPACES PLUS RÉSILIENTS



 - 11% (résidentiel)
- 81% (tertiaire)

 - 75% (résidentiel)
- 92% (tertiaire)

QUELS LEVIERS ENCLENCHER ?



Éliminer progressivement les énergies fossiles



Rénover massivement logements et bâtiments tertiaires



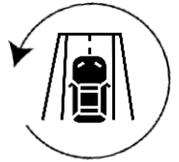
Passer du gaz au biogaz et augmenter la part des ENR



Engager une dynamique d'emploi local

MOBILITÉS

SE DÉPLACER ET TRANSPORTER EN RÉDUISANT L'IMPACT SUR LE CLIMAT ET L'AIR



 - 13%  - 80%

QUELS LEVIERS ENCLENCHER ?



Diminution des besoins en déplacements



Développement des transports en commun



Développement des mobilités douces



Favoriser la pratique du covoiturage



Réduire la consommation d'énergie fossile

NATURE & BIODIVERSITÉ

PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET AQUATIQUES



QUELS LEVIERS ENCLENCHER ?



Renforcer la préservation de la faune et de la flore



Sensibiliser la population sur la préservation des espaces



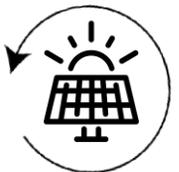
Préserver la ressource en eau et communiquer à son sujet



Favoriser les actions de désimpermeabilisation des sols

ECONOMIE & ÉNERGIES RENOUVELABLES

CONSOMMER ET PRODUIRE DURABLEMENT



 - 58% (agriculture)

 - 60% (agriculture)



Adapter les cultures agricoles au changement climatique



Réguler la production de déchets



Encourager la production d'EnR



Développer les commerces de proximité



Accompagner les entreprises dans leurs démarches environnementales

LE PROGRAMME D' ACTIONS : DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PCAET ?



? Un PROGRAMME D' ACTIONS, c'est quoi ?

Le programme d'actions, réalisé entre novembre 2022 et mai 2023, **définit les actions territoriales** devant permettre de répondre aux objectifs fixés en phase de stratégie. Ce programme d'actions couvre les différents secteurs réglementaires du PCAET : résidentiel, tertiaire, mobilités, déchets, adaptation au changement climatique etc., en passant par l'exemplarité de la collectivité. Ce programme d'actions est co-construit, multi-partenarial et planifié pour la période 2023-2028. Il s'est construit en articulation avec les différentes politiques et ambitions déjà portées par la CCEDA et ses partenaires. Le territoire se donne les moyens de son ambition de transition écologique et énergétique : **les services et partenaires publics-privés de la CCEDA ont été consultés** pour permettre la production d'un PCAET opérationnel s'appuyant sur les initiatives déjà lancées.

QUELS SONT OBJECTIFS DU PROGRAMME D' ACTIONS ?





PRINCIPAUX AXES DU PROGRAMME D' ACTIONS

FAVORISER LA RÉNOVATION ET L'EFFICACITÉ

ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI

Animer le réseau d'information, accompagner les habitants

Rénover les bâtiments publics

Diagnostiquer et cibler les bâtiments énergivores



OCCUPER DES BÂTIMENTS ET DES ESPACES RESILIENTS



AMÉNAGER LE TERRITOIRE DE FAÇON ÉCONOME ET RESILIENTE

Redéfinir la gestion des espaces publics

Limitier l'extension urbaine

Sensibiliser les professionnels

Organiser le retour d'expérience et le partage

Étudier le développement des réseaux de chaleur

DÉVELOPPER LE RETOUR D'EXPÉRIENCE ET LA COMMUNICATION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC ET DES ACTEURS LOCAUX

RÉDUIRE LES BESOINS EN DEPLACEMENT

Favoriser les services et commerces de proximité

Encourager les Plans de Déplacement Entreprises/Administration

...

SE DEPLACER ET TRANSPORTER DURABLEMENT



Sensibiliser le public à la pratique du vélo

DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DOUCES

Elaborer une stratégie cyclable et développer les aménagements

Favoriser la mobilité piétonne

FAVORISER LE COVOITURAGE

Développer des plateformes multimodales et de covoiturage

...

DEVELOPPER L'USAGE DES TRANSPORTS COLLECTIFS

Communiquer sur les offres de transport en commun sur le territoire

DEVELOPPER LA MOBILITE ELECTRIQUE ET GNV

Développer un transport ferroviaire plus important et mieux structuré

Travailler sur l'intermodalité et le lien entre les différents transports

Renouveler le parc public de véhicules

Mener une veille sur les opportunités de développement du GnV

Travailler le déploiement du transport à la demande

Installer des bornes de recharge IRVE

...

SOUTENIR LA PRODUCTION LOCALE ET DURABLE

Encourager les démarches environnementales dans les entreprises

Réduire et valoriser les déchets

Sensibiliser aux démarches d'économie circulaire

Soutenir les commerces de proximité

...

...

ENCOURAGER L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET AGIR SUR LES DÉCHETS

...

Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles

Favoriser les pratiques alimentaires plus durables

ENCOURAGER L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION DURABLES

ENCOURAGER LA PRODUCTION RAISONNEE D'ENR

Favoriser l'implantation des EnR à travers des outils réglementaires

Développer le solaire PV

Communiquer autour des opportunités et avantages des EnR

Encourager le déploiement des énergies thermiques et du bois-énergie

...



CONSOMMER ET PRODUIRE DURABLEMENT





PRINCIPAUX AXES DU PROGRAMME D' ACTIONS

PROTEGER LES ESPACES NATURELS ET AQUATIQUES

PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET LA BIODIVERSITE

PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES ET LA RESSOURCE EN EAU

Sensibiliser sur la protection de la nature en lien avec le changement climatique

Renforcer la préservation des espaces naturels et les espèces locales

Renforcer et préserver les trames écologiques

Préserver la quantité et la qualité de l'eau

Sensibiliser et communiquer sur les enjeux liés à l'eau

Préserver les zones humides du territoire

Prendre en compte le risque inondation (GEMAPI)

Favoriser la désimperméabilisation des sols et la gestion des eaux pluviales



ANIMER, SUIVRE ET EVALUER LE PCAET

RENDRE EXEMPLAIRE LE PATRIMOINE ET L'ECLAIRAGE PUBLIC

RENDRE EXEMPLAIRES LES PRATIQUES DES AGENTS ET DES ELUS

UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE SUR SA TRANSITION ECOLOGIQUE

Mener une veille sur les financements possibles

Mobiliser les moyens Humains nécessaires

Sensibiliser & communiquer auprès du grand public

Favoriser les économies d'énergie et d'eau du patrimoine public

Cadrer, pérenniser et favoriser le télétravail

Inciter à l'extinction de l'éclairage nocturne et la modernisation de l'éclairage public

Sensibiliser à la mobilité douce et au covoiturage

Former et sensibiliser les élus et agents aux enjeux écologiques



CONSTRUCTION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Ce programme d'actions multi-partenarial a été réfléchi et coconstruit grâce à :

- Plusieurs temps de concertation réunissant élus de l'intercommunalité et des communes et partenaires du territoire. Les participants se sont penchés sur une première série d'actions réalisées grâce aux travaux menés dans les deux premières phases du PCAET, notamment durant la phase de concertation pour la construction de la stratégie. Ils ont pu partager et émettre des avis sur ces actions et compléter les propositions formulées.
- Des échanges avec les services de la collectivité et les partenaires externes (entreprises, collectivités associées : département, syndicat de transport...). Cette période de discussions a permis de parfaire le plan d'actions et d'identifier les moyens financiers et humains nécessaires à son exécution.



COMMENT CONTRIBUER À CE PROGRAMME D' ACTIONS ?

Chaque habitant du territoire, à son échelle, est **acteur de la transition environnementale et climatique**. Il s'agit de **repenser nos façons de faire** au quotidien dans notre habitat, nos déplacements, lorsque nous travaillons ou consommons... Durant la mise en œuvre de ce plan d'actions, la **Communauté de communes vous accompagnera au mieux en vous fournissant les clés de réussite de votre transition** : comment rénover son logement ? Comment économiser l'énergie ? Comment préserver la nature et la ressource en eau ? Comment mieux se déplacer ? Comment mieux consommer et valoriser ses déchets ?...

Au travers de ses communications, **Entre Dore et Allier vous informera de ces gestes à adopter au quotidien ou des dispositifs d'accompagnement qui seront mis en place** par les acteurs du territoire.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER
 29 avenue de Verdun • 63190 Lezoux
 Tél : 04 73 73 95 10 • Mail : contact@ccdoreallier.fr
www.ccdoreallier.fr/urbanisme-eau-environnement/plan-climat-air-energie-territorial/

Suivez-nous aussi sur   



Faire des économies d'énergie. Oui, mais pas tout seul !

Réno'actions63
LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT
renovactions63.fr 04 73 42 30 70

REPAIR CAFE
Ne jetons plus, réparons !

Le vélo à assistance électrique
en location sur le Bassin Allierois